

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Viviane Lavoie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7f37020ef9291824cc5dd55e>

Date d'obtention : 2021-01-28 16:42:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'un premier temps, il faut être bien à l'écoute lorsqu'un ou des élève(s) se présente(nt) à nous. Par la suite, il est très important de se référer à la trousse Sexto et de suivre les étapes qui y sont proposées.

Il est important de rencontrer les personnes qui y sont liés directement ou indirectement, cela nous aide à mieux guider notre intervention.

Au risque de me répéter, il est important de bien suivre les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est vraiment important de bien suivre les étapes de la trousse afin de pas commettre d'erreurs.

Dans le cas où nous sommes devant un cas d'un acte impulsif, la procédure n'est pas la même que devant un acte malveillant. Il est alors important d'être à l'écoute afin de bien déterminer la suite de notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, c'est lorsqu'on se retrouve devant un cas malveillant. Ce jeune risque sûrement de tout nier, de refuser de remettre alors son cellulaire ou autre appareil.

Je sais qu'à cette étape, c'e sera au service de police d'intervenir.